

l'autodétermination de tous les territoires d'Afrique [4 avril 1957] (p. 2031, 2032); Art. 11 : *Amendement de M. Robert Manceau tendant à étendre au régime minier la compétence de l'Assemblée législative* (p. 2049); — d'une proposition de décision sur le décret du 24 février 1957 relatif au conseil de Gouvernement et à l'Assemblée territoriale des Comores, Art. 1^{er} : *Son amendement supprimant les dispositions prévoyant la nomination d'un gouverneur général* [10 avril 1957] (p. 2144); Art. 8 : *Son amendement visant les recours en annulation des élections au conseil de Gouvernement* (ibid.); Art. 15 : *Son amendement tendant à une modification de rédaction* (p. 2145); *Son amendement prévoyant que l'adjoint du territoire peut assister aux séances du conseil de Gouvernement* (ibid.); Art. 25 : *Son amendement visant les cas de nullité des décisions du conseil de Gouvernement* (ibid.); Art. 33 : *Son amendement tendant à une modification de rédaction* (ibid.); Art. 34 : *Son amendement abrogeant certaines dispositions du décret du 25 octobre 1946 relatif au régime minier* (ibid.); — d'une proposition de décision sur le décret n° 57-246 du 24 février 1957 relatif au recouvrement des sommes dues par les employeurs aux caisses de compensation des prestations familiales installées dans les territoires d'outre-mer, Art. 1^{er} : *Son amendement (Suppression de la plainte possible du directeur de la caisse, taux des amendes)* [10 avril 1957] (p. 2147); Art. 1^{er} bis : *Son amendement tendant à substituer l'inspecteur du travail au directeur de la caisse pour l'engagement des poursuites* (p. 2148); Art. 2 : *Son amendement visant les peines applicables en cas de récidive* (ibid.); Art. 5 : *Son amendement tendant à reprendre le texte du Gouvernement* (p. 2149); Art. 6 : *Son amendement tendant à faire délivrer la contrainte par l'inspecteur du travail* (ibid.); Art. 8 : *Son amendement prévoyant que l'appel est jugé sur pièces* (p. 2150); — d'une proposition de décision sur le décret du 24 février 1957 relatif au conseil de Gouvernement et à l'Assemblée territoriale de Nouvelle Calédonie, en qualité de Rapporteur [10 avril 1957] (p. 2151); — en premier examen, de la proposition de décision sur le décret n° 52-242 du 24 février 1957 relatif au régime des substances minérales dans les territoires d'outre-mer, Art. 4 : *Son amendement tendant à supprimer l'obligation pour*

le chef du territoire, de définir, classer et grouper les substances minérales [12 avril 1957] (p. 2279); Art. 15 : *Son amendement tendant à substituer à la déchéance du concessionnaire l'annulation de la concession pour les substances non exploitées seulement* (p. 2280); — en premier examen, de la proposition de décision sur le décret n° 57-245 du 24 février 1957 soumis à l'examen du Parlement, sur la réparation et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires d'outre-mer et au Cameroun, Art. 11 : *Son amendement tendant à créer un organisme de surcompensation des accidents du travail entre les T. O. M.* [12 avril 1957] (p. 2286); — d'un projet de loi sur la réforme de l'enseignement public, en qualité de Rapporteur pour avis : *Rôle des conseils d'orientation dans le maintien à la terre des enfants d'agriculteurs, composition de ces conseils, importance de l'enseignement des écoles terminales pour les enfants des campagnes, adaptation de l'activité scolaire à l'activité agricole, sort des écoles saisonnières et de la législation sur l'apprentissage avec l'application des nouvelles mesures, éventualité et rôle d'un baccalauréat agricole, action conjointe de l'université et du Ministère de l'Agriculture en matière d'enseignement supérieur, imprécision de la formation post-scolaire agricole, renouveau pour le monde rural apporté par la réforme* [25 juillet 1957] (p. 3971 à 3974).

JUVÉNAL (M. Max), Député des Bouches-du-Rhône (2^e Circonscription) (S.).

Son élection est validée (1) [7 février 1956] (p. 219). = Est nommé membre : de la Commission de la justice et de législation [21 février 1956] (p. 374), [4 octobre 1957] (p. 4502); de la Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du Règlement et des pétitions [21 mars 1956] (p. 1106), [4 octobre 1957] (p. 4503). — Est élu Président de la Commission de la justice et de législation [18 octobre 1957] (p. 4536).

Dépôts :

Le 29 janvier 1957, une proposition de loi tendant à rétablir les perceptions de tabac de

(1) Au lieu et place de M. Baryelon, non validé.

troupe dont bénéficiaient avant guerre les cadres de réserve assidus aux séances de perfectionnement, n° 3947. — Le 28 février 1957, un rapport au nom de la Commission de la justice et de législation sur la proposition de loi (n° 851) de M. Desson et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 2 de l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 relative à la réglementation régissant les salles de spectacles, n° 4340. — Le 1^{er} mars 1957, une proposition de loi tendant à instituer un droit de retrait au profit des locataires ou occupants en cas de vente du logement qu'ils occupent, n° 4376. — Le 20 mars 1957, un avis au nom de la Commission de la justice et de législation sur le projet de loi (n° 3703) et la lettre rectificative (n° 4024) au projet de loi concernant diverses dispositions relatives au Trésor, n° 4600. — Le 4 avril 1957, une proposition de loi relative à l'adoption et à la légitimation adoptive, n° 4767. — Le 16 mai 1957, une proposition de loi tendant à modifier le décret du 30 septembre 1953 relatif au gage des véhicules automobiles, n° 5001. — Le 17 décembre 1957, une proposition de loi tendant à

faire prendre en charge par les collectivités locales la prime d'assurance afférente à la garantie du risque « accident » susceptible de survenir aux conseillers prud'hommes dans l'exercice de leurs fonctions, n° 6180.

Interventions :

Prend part à la discussion: d'un projet de loi concernant les territoires d'outre-mer, Art. 1^{er}: *Amendement de M. Lapie (Pouvoir des assemblées territoriales)* [21 mars 1956] (p. 1137); *Amendement de M. Lapie (Institution de collectivités rurales)* (p. 1138, 1139); *Amendement de M. Lapie (Consultation de l'Assemblée de l'Union française sur les décrets envisagés)* (p. 1139). — Ses rapports sur des pétitions [15 juin 1956] (p. 2700), [14 février 1957] (p. 888). — Prend part à la discussion du projet de loi sur l'amnistie dans les territoires d'outre-mer, Art. 1^{er}: *Amendement de M. Cordillot tendant à étendre les dispositions de la présente loi au Togo et au Cameroun; impossibilité de cette extension étant donné le statut spécial du Togo et du Cameroun* [18 mars 1958] (p. 1643).

